

M. le Président: La question de la députée de Trinity sera la dernière.

* * *

LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

LA SOMME VERSÉE AU GOUVERNEMENT DE L'ALBERTA POUR RENFLOUER DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE

Mlle Aileen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre d'État aux Finances, à propos de la somme de 275 millions de dollars que la Société d'assurance-dépôts du Canada a versée au gouvernement de l'Alberta pour financer le renflouement de deux sociétés de fiducies qui étaient mal en point. Étant donné que la société a un déficit de plus de 1 milliard et qu'elle n'a pas le droit d'accorder des subventions aux gouvernements provinciaux, je voudrais savoir pourquoi le ministre a approuvé le versement de cette somme?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, j'ai approuvé bien volontiers ce versement pour la bonne raison que c'était la meilleure solution pour la SADC; cela lui permet de réduire ses risques et de payer moins qu'elle ne devrait le faire, tout en résolvant les problèmes de deux établissements financiers de l'Alberta. La SADC peut se permettre ce genre d'intervention. Il faudra toutefois qu'elle regarnisse ses caisses très bientôt si elle veut continuer à faire des paiements de ce genre.

L'UTILISATION DE L'ARGENT DES CONTRIBUABLES

Mlle Aileen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, je doute du bien-fondé des manoeuvres que fait le gouvernement pour faire un cadeau de 275 millions avec l'argent des contribuables, afin de renflouer ces sociétés sans consulter le Parlement. Le ministre ne trouve-t-il pas qu'il a agi de façon plutôt furtive, et qu'il faudrait faire preuve d'une plus grande franchise lorsqu'il s'agit d'arrangements aussi inhabituels?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, il ne s'agit pas d'un cadeau et ce n'est pas bien de parler de cadeau. La SADC a reçu toutes les indemnités requises. Elle a procédé comme d'habitude, en révélant publiquement la nature de son intervention, et elle continuera à agir de la sorte.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'ENTREVUE ACCORDÉE PAR M. DE COTRET À UN JOURNALISTE

M. le Président: Je signale à tous les députés que la question de privilège a été soulevée hier. Il a été convenu que nous en reprendrions l'examen aujourd'hui en présence du ministre.

[Français]

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, à l'issue de la période des questions orales hier, l'honorable député de Nickel Belt (M. Rodriguez) a informé cette Chambre qu'il vous avait remis un avis écrit des raisons qui motivent la question de privilège qu'il a soulevée concernant une entrevue que j'ai donnée à la presse, telle

Privilège—M. Rodriguez

que rapportée dans le journal *The Globe and Mail* de la semaine dernière.

Vous avez proposé, monsieur le Président, de remettre la question à plus tard, et je vous en remercie.

[Traduction]

Tout d'abord, monsieur le Président, j'ai remarqué que mon collègue, dans son intervention à la Chambre, a déclaré à peu près en ces termes que j'aurais dit, ou que je suis censé avoir dit certaines choses. Bien qu'il puisse mettre en doute leur exactitude à cet égard, je puis dire que les médias ont donné un compte rendu fidèle de ce que j'ai déclaré sur cette question d'importance capitale. Le rapport de presse était bel et bien exact.

[Français]

Vous me permettez, monsieur le Président, d'apporter toutefois quelques mises au point concernant la déclaration que j'ai faite à la presse et, de ce fait, de commenter la question de privilège qui, à mon avis, n'est pas fondée.

[Traduction]

Essentiellement, monsieur le Président, j'ai profité de l'occasion d'une conférence de presse de portée générale pour rappeler une vérité qui me semble très importante, à savoir que notre fonction publique est compétente et dévouée et qu'elle rend d'excellents services au pays. Je maintiens cette affirmation. J'aimerais être en mesure de transmettre moi-même ce message aux critiques de la fonction publique des partis d'opposition.

[Français]

Monsieur le Président, l'honorable député de Nickel Belt (M. Rodriguez) allègue que je prête des intentions malveillantes aux membres du Comité ou leur fais dire ce qu'ils n'ont pas dit. Je reprends les propos de l'honorable député tels qu'ils apparaissent à la page 3967 du *hansard*, et je cite:

[Traduction]

Il laisse entendre que les membres du comité croyaient que M. Lussier était un menteur et que c'est pour cette raison que le comité l'a fait témoigner sous serment.

[Français]

Sans reprendre l'ensemble des délibérations du Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration du 28 janvier dernier, lors de la comparution du président de la Commission d'assurance-chômage, il est évident, monsieur le Président, à la lecture du rapport de cette réunion, que la question de l'assermentation du témoin reposait sur une préoccupation évidente de certains membres du Comité d'avoir la certitude d'obtenir la bonne réponse à leurs questions. Je ne mets nullement en doute l'autorité de la Chambre des communes ou l'autorité d'un de ses comités d'assigner des témoins à comparaître et à y témoigner sous serment, tel que décrit au commentaire 635 de *Beauchesne*.

Mon commentaire à la presse, monsieur le Président, portait avant tout sur l'à-propos d'une telle demande du Comité étant donné les circonstances, et je m'explique.

Tous conviendront, monsieur le Président, qu'en régime parlementaire il appartient au ministre d'informer le Parlement et ses comités. C'est le principe fondamental de la responsabilité ministérielle en régime parlementaire démocratique. Les ministres sont responsables devant cette Chambre des actes accomplis en leur nom. Les fonctionnaires, par ailleurs,